

L'HOMME ET LA RÉFLEXION

Actes du XXX^e Congrès de l'Association des Sociétés
de Philosophie de Langue Française
(A.S.P.L.F.)
(Nantes, 24-28 août 2004)

édités par

P. BILLOUET, J. GAUBERT, N. ROBINET
et A. STANGUENNEC

PARIS

LIBRAIRIE PHILOSOPHIQUE J. VRIN
6, Place de la Sorbonne

2006

LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET LA VISION COMTIENNE DE L'HOMME

José Luís BRANDÃO DA LUZ

Dans la pensée comtienne, la science et l'industrie correspondent aux nouveaux pouvoirs des temps modernes. Ils fournissent à l'ordre politique de la société un nouveau modèle de fonctionnement. À la cohésion de l'État traditionnel, soutenue par un système de lois juridiques et par le droit, se substitue l'homogénéité de la langue et des coutumes, la convergence des intérêts et la promotion du bien commun tant pour investisseurs que pour ouvriers, au-delà des intérêts individuels ou de groupes. L'idée d'Humanité soutient la transformation du monde, mettant en évidence les valeurs de souveraineté populaire et d'égalité entre les hommes, ainsi que la dimension sociale de l'intérêt commun ou la dimension morale de la société.

Nous chercherons à présenter les conséquences de ces modifications dans la vision que Comte conçoit de l'homme. D'abord, en soulignant comment l'évaluation de l'intérêt commun de tous développe des sentiments et des projets de solidarité et de coopération, c'est-à-dire que ceci se projette dans une république qui ne sera pas de nature politique ou juridique, mais bien sociale et morale. Puis, dans un second temps, attirant l'attention sur la façon dont l'homme prend position comme sujet investit de droit personnel, ayant autonomie pour décider et conduire par là ses choix personnels et politiques.

L'INDUSTRIE, MODÈLE D'UN NOUVEAU POUVOIR

Dans la perception d'Auguste Comte, l'organisation politique de l'État se trouve désajustée des dynamiques créées par la révolution industrielle ainsi que par les orientations que le développement des sciences - ce croissant pouvoir religieux des temps modernes - apportent à l'intégration du pouvoir politique. L'industrie, qui

s'affirme comme nouveau pouvoir temporel, confère à la vie sociale une dimension transnationale, qui découle du modèle même de gestion de son activité. Les cadres industriels détiennent une conscience civique qui les rend sensibles aux intérêts des agents sociaux. Dans son ensemble, eux aussi s'inspirent dans une conception assez globale d'Humanité qui se fonderait sur le fonctionnement industriel et scientifique dont elle serait la conséquence même. Étant imprégnée d'un sentiment d'avenir, elle vise à placer le progrès au service de tous et à transmettre aux générations futures les profits obtenus tant par des moyens techniques que par l'accumulation de capitaux. Les industriels se présentent comme dépositaires d'un intérêt collectif qu'il leur appartient gérer avec abnégation et responsabilité, sous le permanent contrôle du marché et de l'opinion publique vigilante qui évalue constamment ses résultats.

Néanmoins, pour qu'il en soit ainsi, pour que le pouvoir séculier de l'industrie fonctionne dans le sens de la prospérité collective et soit, en l'occurrence, favorable aux intérêts de l'immense classe ouvrière, il devra être soumis à l'idée qui impose aux industriels le devoir d'être au service de l'humanité. Autrement dit, la direction de l'économie industrielle devra incorporer dans ses horizons l'encyclopédie des savoirs, les orientations de la philosophie positive, notamment, de la sociologie qui a pour mission de soumettre les répercussions sociales survenues avec le mouvement d'industrialisation à l'analyse critique. Par la même occasion, elle devient un moyen efficace pour former l'opinion publique. Dans ce sens, les industriels apparaissent investis d'une espèce de prêtrise laïcisée ou, plus précisément, promus comme « fonctionnaires de l'Humanité ». Considérations évidentes dans la mesure où ils conduisent leur ministère dans la foi inconditionnelle en l'Humanité et, par conséquence, dans la diffusion même du bien commun et de la prospérité générale érigée en dogme.

Au cœur de cette vision optimiste, la mondialisation du système industriel favorise « la prépondérance universelle de l'altruisme »¹. Tous travaillent pour tous, dépendant chacun d'un réseau complexe qui inclut producteurs, opérateurs, techniciens, administrateurs et capitalistes qui commandent la circulation des biens et, par là, le fonctionnement social même. Les rapports sociaux que les nouveaux moyens de production rendent possible reflètent l'amélioration des conditions de vie de la population et notamment le progrès industriel qui constitue un facteur d'équilibre « entre l'humanité civilisée et le théâtre de sa progression collective »².

Tenant compte de la réalité concrète, on peut dire que, comme l'a déjà souligné Juliette Grange, le fonctionnement industriel permet de réaliser ce que la sociologie énonce à peine sous sa forme théori-

1. A. Comte, *Système de politique positive ou traité de sociologie instituant la religion de l'Humanité*, Paris, 1929, t. II, p. 157.

2. A. Comte, *Cours de philosophie positive*, Paris, 1975, t. II, 49^e Leçon, p. 162.

que³. L'ordre extérieur et méconnu du monde est ainsi encadré par l'ordre de clairvoyance de la science et c'est dans ce sens que le savoir scientifique de l'encyclopédie des savoirs gagne application dans la pratique. Il se rend, dans ce sens, le vrai façonneur des décisions que l'homme doit prendre dans son activité sociale et économique. L'industrie apparaît comme une forme de pratique théorique, en tant qu'elle projette au niveau de l'organisation sociale un modèle humain qui impose son ordre, c'est-à-dire, qui est capable d'intégrer, au sein de ses projets, des schémas interprétatifs de la réalité extérieure.

LA DIMENSION SOCIALE DE L'HOMME

Dans la vision de Comte, l'État moderne, d'orientation centraliste, tend à accorder aux problèmes sociaux le traitement propre réservé à l'action politique, c'est-à-dire, qu'il a tendance à résumer la réalité sociale à la seule perspective du droit. Semblable orientation conduit à l'affaiblissement du rôle que les sphères morale et religieuse jouaient dans l'organisation ainsi que dans la régulation des relations sociales. La classe juridique a remplacé le règlement social, soutenu dans le concret par les mœurs et l'avis des plus sages, par la codification législative des règles qui détermine ainsi le cadre légal des comportements socialement tolérés. Ils ont contribué, ainsi, à l'assèchement de la fonction unificatrice que le pouvoir du champ religieux exerçait traditionnellement dans la société. On assiste donc au transfert, en faveur de l'État, du contrôle de la sphère d'influence au pouvoir séculier qui demeurait jusqu'alors à charge de l'église ou de la conscience morale et de l'opinion publique laquelle reflète ces vastes influences.

Par le biais de l'organisation et l'affirmation du droit, le pouvoir du champ spirituel a été vidé de sa fonction sociale tandis que le pouvoir séculier a intégré, dans son sein, la fonction régulatrice des mœurs tout en lui donnant un caractère temporel⁴. Comme conséquence de cette soumission à un nouveau pouvoir religieux et de l'ascendant atteint par le pouvoir séculier, on assiste au développement d'une nouvelle conception de divinité. Dieu cède sa place à l'Humanité ; notion qui a eu le grand mérite de mettre en évidence les valeurs de la souveraineté populaire et de l'égalité de la nature humaine. On attire ainsi l'attention sur la dimension sociale de l'intérêt commun et sur la dimension morale de la société ; dimensions qui échappent aux diverses formes de régulation juridique et que le pouvoir politique prétend imposer par le recours au droit universel.

Dans ce genre de raisonnement, on peut comprendre que l'individu cesse d'être considéré comme sujet de plein droit personnel. En effet,

3. Cf. J. Grange, *La philosophie d'Auguste Comte*, Paris, 1996, p. 352.

4. Cf. A. Comte, *Cours de philosophie positive*, t. II, 55^e Leçon, p. 436.

il est en manque d'autonomie pour décider et orienter, par là, ses choix politiques. Il devrait être, sous cette forme, plutôt considéré en fonction du dessein global de la société, c'est-à-dire comme un simple membre du grand tout communautaire. La conception qui façonne les sentiments et les manières de penser, du moins les plus répandues d'une société, ne sera pas œuvre d'individus considérés dans leur isolement personnel, mais d'une tradition concrète bâtie au fil de l'histoire, diffusée par la foi dans la destinée suprême de l'Humanité, et consolidée par l'éducation. Elle ne pourra donc pas être contestée par des arguments d'ordre individuel ou par des dispositions législatives, demandant, par contre, à être clarifiée au moyen de l'analyse sociologique. La tâche de la sociologie consiste à mettre en évidence la contribution décisive que la morale sociale apporte à l'organisation de notre conduite et que l'éducation diffuse sous la forme d'une tradition culturelle.

La *sociocratie* sera donc la forme politique du positivisme, telle que la théocratie a été l'expression politique de l'état théologique. Ainsi l'unité morale se présente comme étant la base positive des nations, qui, intégrant un même territoire, une même langue et une même culture, fait désagréger les états unifiés, selon des lignes d'imposition politique, dans des « nationalités libres et durables ». Les citoyens ne composent pas un agglomérat d'individualités distinctes et indépendantes les unes des autres. Ils constitueraient plutôt des parties ou pièces d'un même organisme : *le Grand Être*⁵. On souligne ici, par conséquent, la notion du devoir qui ira substituer la notion de droit, telles que les notions d'interaction sociale, d'Humanité et de Cité devraient remplacer les idées de sujet individuel et d'État, que Comte considère être des notions flous et abstraites, relevant d'influences à teneur métaphysique.

Il est temps de conclure que tout au long de l'argumentation comtienne, semble présente l'idée selon laquelle il ne serait pas efficace d'imposer par la voix légale tout ce qui ne peut pas être commandé par une morale collective, instruite par les lumières des sciences. C'est à partir de ces idées que la conduction du monde se programme. Or, nous le savons, celles-ci ne s'imposent pas par un argument métaphysique, mais à partir de son enracinement dans la tradition sociale et dans l'engagement visible en termes de ce qu'est le dessein de l'Humanité. Il appartiendra donc à la sociologie de définir les lignes de force de ce parcours historique, c'est-à-dire, entreprendre sa démonstration scientifique qui sera diffusée par l'enseignement.

Dans un tel système de raisonnement, l'homme se condamne lui-même au service d'un projet visant à se dissoudre dans une espèce d'humanité sociale.

5. Cf. *ibid.*, *Système de politique positive*, t. I, p. 363.